

## VENDEE

### Sur les côtes de Noirmoutier et de la baie de Bourgneuf

## Une association de défense de la pêche de loisir

Le samedi 3 mars, à Bouin, a eu lieu une réunion d'information pour la création d'une association de pêcheurs non professionnels pratiquant la pêche de loisir en zone maritime, en mer et sur l'estran, de la côte vendéenne de Noirmoutier et de la baie de Bourgneuf. La création de cette association est à l'initiative de quelques personnes du canton de Beauvoir sur Mer qui pratiquent la pêche de loisir depuis de nombreuses années : Jean-Yves Belet, Raphaël Lamour, Philippe Choquet, Jean-Paul Robard, Yvon Robard, Bernard Dang, Guy Thibaud et Jean-Yves Crochet. C'est ce dernier qui a ouvert les débats en présence de Jean-Yves Gagneux, maire de Bouin, et devant plus de 150 personnes vivement intéressées par ce projet. Yvon Robard, à son tour, a exposé le but de l'association qui prendrait le nom d'Association pêche de loisir Atlantique Vendée (Aplav). "Le but de cette association sera de regrouper les pêcheurs de loisir à pied ou en bateau pratiquant tous les types de pêche, de défendre notre patrimoine et sa qualité de vie, de participer aux études, au recensement, à la gestion de la ressource et l'exploitation de celle-ci, tout en respectant la réglementation en vigueur (1)." Et Yvon Robard de poursuivre : "Il faudra veiller à ce que cette pêche et les acquis ne soient pas remis en cause et il faudra

travailler en bonne intelligence avec les instances administratives et professionnelles." Pratiquée depuis longtemps, la pêche à pied ou en bateau est une tradition et un atout touristique indéniable de la baie de Bourgneuf. La diversité et la qualité des coquillages et des crustacés sont appréciés par les visiteurs de toutes les régions de France, qui fréquentent nos côtes. À son tour, Philippe Choquet a présenté les statuts qui posent les bases du fonctionnement de l'association. Après lecture de ces derniers, ils ont été adoptés à l'unanimité. Le siège social de l'Aplav sera la mairie de Bouin. Le premier conseil d'administration de l'Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée. Le bureau au premier rang, de gauche à droite : Isabelle Prévost, Philippe Choquet, Bernard Dang, le président, Jean-Yves Crochet, Yvon Robard, Raphaël Lamour et Jean-Yves Belet. Les cotisations annuelles pour la pêche en zone maritime ont été fixées en trois niveaux : pêcheur à pied : 5 € ; pêcheur en bateau : 10 €. Pour ceux qui souhaitent adhérer à la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, il sera demandé une cotisation de 12 €. Ces tarifs ont été adoptés à l'unanimité. En fin de séance, le maire de Bouin, Jean-Yves Gagneux a exprimé son soutien et le bien-fondé de l'association. "Cette association

a toute sa raison d'être chez nous, dans un secteur où la pêche de loisir est importante. On sait bien que Natura 2000 imposera de plus en plus de restrictions. Il faut une association comme la vôtre pour participer aux discussions et défendre nos intérêts." Jean-Yves Crochet a repris la parole pour demander des volontaires afin de former le premier conseil d'administration. Vingt-deux personnes ont accepté de devenir administrateurs de l'association. Au terme de la réunion, le premier conseil d'administration a eu lieu afin d'élire le bureau. Ont été élus, président : Jean-Yves Crochet ; vice-présidents : Yvon Robard et Jean-Yves Belet ; trésoriers : Bernard Dang et Raphaël Lamour ; secrétaires : Isabelle Prévost et Philippe Choquet. Quinze membres complètent le conseil d'administration. (1) Arrêté n°69/2011 du 29 novembre 2011 réglementant la pêche des coquillages sur le littoral du département de la Vendée.